

Compte rendu de la CAPD du jeudi 3 juin

Déclaration préalable du SNUipp 61

Le SNUipp61 a mené une enquête dont il ressort que nombre d'enseignants ornaïens sont en situation de malaise dans leur activité professionnelle, pour différentes raisons mais toujours en lien avec les conditions d'exercice.

Nous rappelons que deux demandes d'audience, en relation plus ou moins directe avec cette question, faites auprès (de vous ?) madame l'Inspectrice d'Académie et auprès de madame l'Inspectrice d'Académie adjointe, sont pour l'heure, toujours en attente.

Si, pour certaines d'entre elles, les raisons du malaise ont des origines ne relevant pas de causes départementales, d'autres, en revanche peuvent être combattues au niveau spécifiquement ornaïen.

Notre profession génère, naturellement, une tension nerveuse intense et permanente. Nous pensons qu'il est inutile d'y ajouter des motifs exogènes d'inquiétude et de trouble. C'est la raison pour laquelle il nous paraît capital de revenir sur un certain nombre de décisions prises ou envisagées.

Nous demandons donc à nouveau la possibilité pour toutes les personnes qui en éprouvent le besoin d'accéder à un temps partiel à 80 %. Nous demandons aussi de reconsidérer les demandes d'accès au temps partiel pour les personnes nommées même lorsqu'elles occupent des postes ASH ou de direction. Le rejet monobloc d'une disposition, pour toute une catégorie de personnel, étant à nos yeux un motif de saisie du Tribunal administratif.

Pour ces deux mêmes catégories, directions et postes en ASH, nous demandons par ailleurs que soit procédé à un appel d'offres sur les postes vacants après le mouvement afin d'éviter au maximum les nominations contre volonté sur ces postes particuliers.

Par ailleurs nous demandons que les jeunes qui ont vu leur poste normalement obtenu, préempté par application des nouvelles dispositions, bénéficient d'une bonification pour le mouvement suivant. Cela leur éviterait peut-être de subir deux fois de suite, comme c'est le cas cette année, un désagrément engendrant un sentiment d'injustice.

Nous demandons, pour le reste, que la question des exeats soit examinée avec générosité, ce qui semble possible au regard de l'excédent constaté à ce jour.

Nous demandons enfin que le douloureux problème du grand éloignement avec, parfois un enjeu crucial pour des enfants nés ou à naître, soit considéré avec la plus grande bienveillance.

Frais de déplacements :

Plus aucun frais de déplacement ne peut être pris en charge jusqu'à la fin de l'année. Cependant, les frais engagés antérieurement seront régularisés sur l'enveloppe de septembre à décembre car ils sont dus par l'Etat. Les budgets sont globalement très resserrés quelque soit la fonction du personnel. Nous avons entendu que les personnels itinérants auront des secteurs très restreints et bougeront peu. Nous avons proposé à l'Inspectrice d'Académie d'étudier la possibilité de voitures de fonction !!!

Temps partiels :

IA : " On essaye de faire du cousu mains ". Généralement, la quotité est acceptée ou discutée avec la personne en fonction des besoins du service. Dans la procédure, un entretien doit avoir lieu en cas de refus ou de modification de quotité. Les trois mi-temps annualisés ont été acceptés, pour les autres temps partiels, le courrier vous sera communiqué.

Exeat/ineat :

9 accords d'exeat ont été donnés sur 90 demandes. A titre d'information, Mme l'Inspectrice d'Académie a accédé à la demande des 6 plus forts barèmes, un départ de droit et 2 départ pour grand éloignement. 1 ineat a également été accordé. Si d'autres ineat étaient possibles, la liste des exeats pourrait s'allonger.

Enseignement spécialisé :

Nous avons demandé des éclaircissements sur les rumeurs concernant la suppression des 2 postes B. L'IA nous l'a confirmé prétextant la non prise en charge des frais de déplacement par le SESSAD comme cela se fait sur d'autres départements.

Elle choisit donc de geler ces postes et de proposer un point de chute aux 2 collègues en catastrophe sans qu'ils n'aient eu la possibilité de participer au mouvement étant prévenu lundi 31 mai ! Nous sommes atterrés du peu de considération qu'il a pu être fait du cas des collègues concernés et bien sûr des enfants et jeunes suivis dans l'apprentissage du braille et de l'installation de leur poste de travail.

Par ailleurs, 8 postes E restent vacants et aucun des 91 collègues sans poste ne sont titulaires de l'option. Par conséquent, l'IA en traduit que ces 8 postes resteront vacants. On a bien peur que les RASED meurent de leur petite mort à ce rythme !

L'enfance handicapée ne semble pas au cœur des préoccupations de l'administration contrairement à ce qu'a affirmé Châtel !

Congé de formation :

9 demandes, 4 accords

Il est à rappeler que le choix s'est fait sur la formation qui apportait un intérêt spécifique pour la profession ainsi que pour une reconversion professionnelle. Nous conseillons aux personnes intéressées de faire un dossier solide (motivations) étayé par tous les justificatifs possibles.

Sont retenus :

Céline Dumont, Isabelle Guesdon, Laurence Leroyer, Sandie Manceau

Postes vacants :

60,5 postes permettraient d'accueillir une partie des 91 personnes restées sans poste.

La commission des postes à profil restés vacants aura lieu mercredi 9 juin. Si vous étiez intéressés par un poste de direction dans votre école ou une autre, contactez très vite votre IEN.

Liste d'accès au corps des professeurs des écoles :

Rousselin Christian, Timothée Catherine, Coulon Christine, Nowodzinski Marie-Christine, Chabreyrou Jean-Pierre, Perret Christine, Samanovy Jacqueline, Birée-Hurel Béatrice, Brouard Christine

Lettre intersyndicale (SE-UNSA – SUD-Education – SNUipp) déposée à l'IA à propos des frais de déplacement le vendredi 7 mai.

Madame l'Inspectrice d'Académie,

Les membres des r.a.s.e.d. ainsi que d'autres collègues amenés à se déplacer dans le cadre de leur emploi, viennent d'être informés du montant de l'enveloppe allouée pour le défraiement des déplacements liés à leurs missions pour le début d'année 2010. Dans de nombreux cas les personnels ont constaté une diminution drastique du montant de cette enveloppe par rapport à l'année précédente.

Concrètement cela se traduirait, pour les personnels concernés, par un remboursement tronqué pour les dépenses déjà effectuées et par un non remboursement pur et simple des frais à venir jusqu'à la fin d'année. Cela est inacceptable. Nous vous demandons par conséquent d'étudier toutes les dispositions permettant le légitime remboursement des dépenses occasionnées dans le cadre des missions de nos collègues.

Nous vous prions d'agréer, Madame l'Inspectrice d'Académie, nos salutations respectueuses.